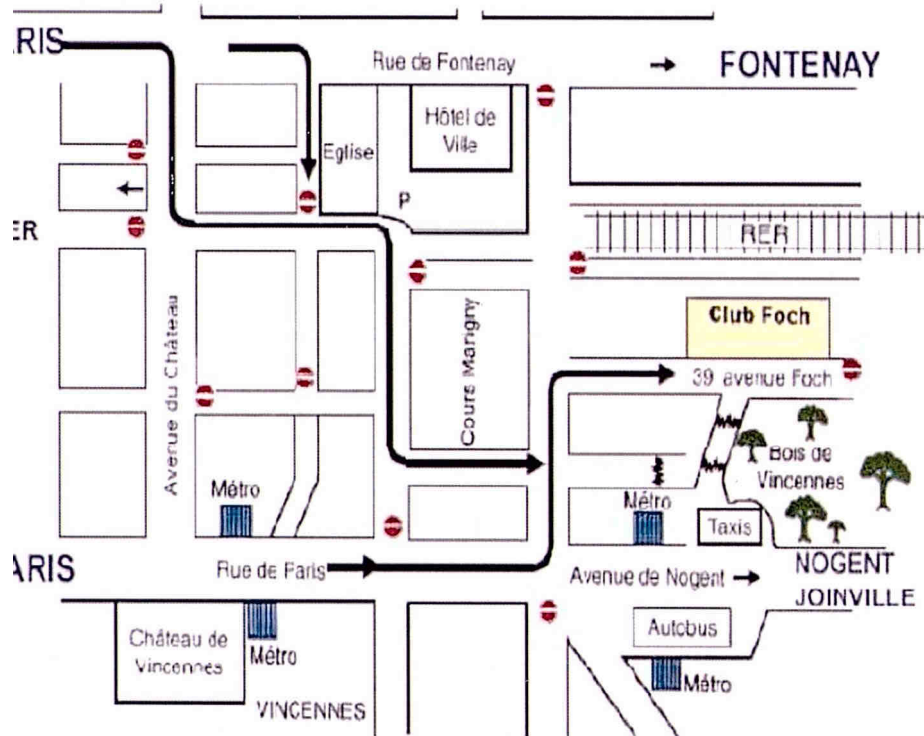


# PLAN D'ACCES CLUB FOCH

22 septembre  
**2015**

**INVITATION**



Métro : Ligne 1 - Station « Château de Vincennes »

RER : A - Station « Vincennes »

39, avenue Foch – 94300 VINCENNES  
Tél. : 01 43 28 00 46 Fax : 01 43 28 33 39

*Informations*

## QUELLE(S) RÉFORME(S) DU DROIT DU TRAVAIL AVEC LA LOI MACRON ?



*de 8h30 à 10h00  
Au Club Foch  
à Vincennes*

# QUELLE(S) RÉFORME(S) DU DROIT DU TRAVAIL AVEC LA LOI MACRON ?

l'objectif affiché de la Loi est d'apporter au droit du travail, de la simplicité, de l'efficacité et peut-être plus encore de la lisibilité.

Quels premiers constats peut-on faire ? Ces objectifs sont-ils atteints ?

Relier les conseils de prud'hommes, leur vocation première de rendre justice mais aussi de rendre une justice plus rapide, quels moyens et quels sont les nouvelles dispositions en ce sens ?

Un élément novateur : la barémisation des indemnités en cas de licenciement abusif.

Les nouvelles retouches apportées au licenciement pour motif économique.

Les nouvelles souplesses en matière de durée du travail, notamment pour le travail du dimanche ?

Le lien avec l'épargne salariale.

Il est donc à un vaste tour d'horizon que nous vous convions afin de faire la mesure des nouveautés introduites par la loi MACRON et les conséquences pratiques qui pourront en découler pour les TPE/PME.

Hervé Allart de Hees  
Président

Les membres du Conseil d'administration  
et

Jean-Jacques Doucet  
Délégué Général

Il vous convient à participer au petit-déjeuner d'information

**Mardi 22 septembre 2015**

**de 8h30 à 10h00**

**au Club Foch**

**39 avenue Foch - 94300 Vincennes**

avec :

**Maître Pierre-Jacques Castanet**

Avocat spécialiste du droit du travail  
Cabinet Chemouli, Dalin & Stoloff Associés